



## Compte rendu de la commission de suivi de la carrière CDMR d'Aussac-Vadalle

Mardi 29 janvier 2019

### Présents :

M. Gérard Liot – Maire d'Aussac-Vadalle  
Mme Patricia Rivolet – Maire de Nanclars  
M. Laurent Richaud – Gérant CDMR, responsable de l'exploitation des carrières  
Mme Juliette Chauvière – Responsable foncier et environnement CDMR  
M. Stéphane Serrier – Chef de carrière d'Aussac-Vadalle  
M. Dominique Palaise – Chef d'équipe carrière d'Aussac-Vadalle  
M. et Mme Barriol – Habitants d'Aussac  
M. René Laurent – Habitant de Vadalle et adhérent de l'Adeq  
Mme Danièle Nicouleau – Habitante d'Aussac  
M. Francis Lacomme – Habitant de Ravaud et Président de l'Adeq  
Mme Régine Liot – Habitante de Ravaud  
Mme Geneviève Moufflet – Habitante de Ravaud et secrétaire de l'Adeq  
M. Sinan Erdogan – Habitant de Ravaud  
M. Didier Ardeley – Habitant de Nanclars et Président de l'association Riverains de la Duchesse  
M. Philippe Gabard – Habitant de Nanclars et Trésorier de l'association Riverains de la Duchesse

### Excusés :

### Ordre du jour :

- Approbation du dernier compte rendu
- Recueil des remarques des participants
- Présentation du projet d'extension par l'exploitant

M. Gérard Liot, Président de la commission de suivi de carrière ouvre la séance à 18h15.

Il demande s'il y a des remarques sur le compte rendu de la commission de novembre 2016.

Personne ne faisant de remarque le compte rendu est adopté. Il rappelle que les comptes rendus sont disponibles sur le site internet de la commune. Il donne ensuite la parole aux participants pour un recueil de leurs observations concernant les nuisances liées à la carrière.

### Sur le sujet du Bruit :

M. Liot demande à l'exploitant si des aménagements ont été réalisés sur l'installation pour réduire le bruit.

Mme Chauvière indique que pour l'instant il n'y a pas eu de changement sur l'installation mais que dans le cadre du projet d'extension, des études acoustiques et industrielles ont été réalisées pour identifier les traitements nécessaires permettant de réduire l'impact acoustique de l'installation.

### Sur le sujet des Vibrations (liées aux tirs de mine) :

M et Mme Barriol (Aussac) indiquent qu'ils ressentent certains tirs très fortement. Les autres riverains présents indiquent que leur ressenti est très variable selon les tirs. M. Ardeley indique que les tirs de la fin 2018 (novembre – décembre) ont été fortement ressentis à Nanclars.

Mme Chauvière indique que la carrière a réalisé 44 tirs de mine en 2018 et a contrôlé les vibrations de 22 tirs à plusieurs endroits : à Ravaud, chez Mme Moufflet, chez M. Cartier, chez M. Liot, à

Vadalle, chez M. Laurent. Quand il n'est pas possible de contacter un riverain pour la mesure, l'équipe de la carrière fait une mesure à la fontaine de Ravaud ou à la mare d'Aussac. Elle présente les résultats de ces mesures : les niveaux de vibrations mesurés sont faibles, souvent inférieurs à 1 mm/sec (pour une limite réglementaire à 10 mm/sec) et la surpression est inférieure ou égale à 100 dBBL sauf 3 mesures à 108, 110 et 112 dBBL, sachant que le seuil dit « de confort » est de 115 dBBL et la limite à ne pas dépasser de 125 dBBL.

M. Liot dit que le niveau de 100 dBBL lui semble très important, notamment par rapport aux niveaux de bruit de la carrière.

Mme Chauvière dit que la surpression est un bruit impulsionnel de courte durée qu'on ne peut pas comparer avec un niveau de bruit mesuré sur une longue durée.

Mme Rivolet indique que les habitants de Nanclars ne sont pas prévenus des dates de tirs de mine. Mme Chauvière confirme qu'actuellement l'affichage des dates de tir se fait seulement au niveau des hameaux d'Aussac-Vadalle. Elle propose, pour plus de réactivité, de constituer une liste d'emails de riverains souhaitant être prévenus des dates de tirs. Elle contactera M. Liot et Mme Rivolet pour établir cette liste.

M. Liot demande l'évolution du nombre de tirs en 2019.

M. Richaud dit que le nombre de tirs restera stable.

Mme Moufflet souhaiterait que l'on fasse une mesure de contrôle à l'étage de sa maison.

Mme Chauvière indique que c'est possible mais que cela ne respecte pas la méthodologie de contrôle des tirs de mine selon laquelle le sismographe doit être posé au niveau des fondations du bâtiment concerné.

M. Gabard indique que les tirs de mine font glisser les tuiles des toits, ce qui est attesté par un couvreur local.

M. Laurent demande si les niveaux de charge respectent la réglementation.

M. Serrier (chef de carrière) indique que la carrière est autorisée pour une charge unitaire maximale de 14 kg mais qu'actuellement la charge unitaire réelle est de 6 kg. Il ajoute que ce sont des tirs « d'ébranlement » de faible puissance.

M. Laurent demande si la poudre non brûlée peut être à l'origine de pollution.

M. Serrier répond que l'explosif n'est pas sous forme de poudre, que seule la quantité nécessaire est utilisée et qu'elle est entièrement consommée par l'explosion ; par conséquent, une éventuelle pollution des eaux par des restes d'explosif est peu vraisemblable.

Pour terminer sur le sujet des tirs de mine, Mme Chauvière indique que l'exploitant va essayer de réaliser plus de mesures de contrôle, avec également des mesures chez des habitants de Nanclars.

Sur le sujet des Poussières :

Mme Chauvière présente le plan de surveillance des poussières pour la carrière mis en place début 2018 avec un système de jauge à la place des plaquettes, ainsi que les résultats des mesures de poussières sur l'année – voir présentation.

M. Laurent indique que le problème ce sont les poussières sur la route, surtout quand il pleut. De nombreux riverains indiquent que l'état de la route est problématique. M. Ardeley dit que cela participe à la mauvaise perception de la carrière.

Mme Chauvière et M. Richaud indiquent qu'ils sont conscients du problème mais que la configuration actuelle de la carrière n'est pas favorable avec un faible linéaire de piste en enrobé entre la carrière et la sortie du site, et que le système de lavage des roues actuel n'est pas suffisant pour décroter les roues des camions.

M. Liot demande s'il existe des systèmes de lavage des roues plus efficaces.

M. Richaud répond qu'il existe des systèmes de bac de lavage des roues (comme cela existe à la carrière de Cherves) mais qu'un tel dispositif nécessite d'avoir un linéaire en ligne droite important et que dans la configuration actuelle de la carrière, il n'y a pas forcément la place. Par contre c'est un système qui peut être étudié dans le cadre de l'extension.

M. Gabard dit que lors de la visite de la carrière en décembre, il a été noté que le système d'arrosage des roues ne fonctionnait pas correctement.

M. Serrier indique que les buses d'arrosage qui n'arroisaient pas ont été débouchées.

M. Richaud indique qu'un autre problème est que les accotements de la route RD40 sont trop hauts et ne permettent pas l'évacuation des eaux qui stagnent sur la route. Il propose de contacter l'ADA d'Aigre pour voir s'il serait possible de faire des saignées pour permettre une meilleure évacuation des eaux.

Autres sujets :

- M. Liot indique que la carrière accueille des déblais inertes qui font l'objet d'une surveillance. Mme Chauvière confirme que seuls les déblais inertes sont accueillis en carrière et la bascule a été dotée d'une caméra pour mieux surveiller les remblais apportés de l'extérieur. Par ailleurs des analyses d'eau sont réalisées une fois par an au niveau du fond de fouille pour surveiller l'impact potentiel de ces remblais sur les eaux.
- M. Liot demande à la carrière d'intervenir avec une mini-pelle au niveau du lavoir pour nettoyer les boues accumulées suite au rejet au fossé.
- M. Liot indique que la société a mis à disposition de la commune un maçon et des matériaux en septembre pour la démolition et la reconstruction d'un abri-bus à Aussac et il l'en remercie.

Présentation du projet d'extension :

M. Liot indique en introduction que la commune attend beaucoup de ce projet qui a fait l'objet d'une concertation réelle. Il espère ne pas être déçu comme les fois précédentes.

Mme Chauvière présente le projet – voir présentation.

M. Liot pense que la réduction des horaires de fonctionnement est appréciable même si cela ne représente qu'une heure en moins.

M. Ardeley indique que si les traitements acoustiques sont efficaces, la réduction des horaires ne sera peut-être pas nécessaire. En tout cas, le problème du bruit des cailloux qui tombent dans la trémie doit être traité car c'est celui qui est le plus gênant pour les riverains.

Mme Chauvière indique que la trémie sera positionnée en opposition par rapport à Nanclars pour éviter cette nuisance.

M. Liot pose la question du statut du chemin que l'exploitant propose de réaliser en bordure d'emprise en remplacement du chemin à aliéner et demande qui l'entretiendra car si les chasseurs y passent en voiture...

Mme Rivolet souhaite qu'il soit piéton et vélo pour éviter que des véhicules y circulent ; on peut imaginer qu'il soit même inscrit comme chemin de randonnée.

M. Gabard pose la question du devenir de la Pierre Chauferant (ou Chaufront) qui est une particularité locale qui pourrait être mise en valeur. M. Liot indique que la DRAC lui a dit que cette pierre n'était pas inscrite à l'inventaire ; elle a été déplacée du champ des éoliennes. Mme Liot indique qu'elle souhaiterait que cette pierre revienne à Aussac puisque c'est là qu'elle était à l'origine. M. Liot précise qu'elle se trouvait sur le chemin qui a été mis à disposition de GSM pour traverser. Il précise également qu'un barreau routier est prévu à cet endroit pour rejoindre la N10 mais il est difficile de dire s'il sera un jour réalisé.

Concernant le réaménagement du site, M. Liot souhaiterait avoir un phasage de ce réaménagement. M. Richaud indique que cela sera prévu dans le cadre du dossier mais que la première partie qui pourra être remise en état c'est la zone Est de la carrière, une fois l'installation retirée.

M. Liot souhaiterait avoir un rétro planning du projet. Mme Chauvière dit que dès qu'ils auront la réponse de Nanclars sur l'aliénation du chemin, ils lanceront le projet, le dépôt de dossier nécessitant 18 mois à 2 ans, sachant qu'après la phase de concertation avec les communes, vient celle avec les administrations dont il ne faut négliger la complexité.

Conclusion : le Président remercie l'assemblée pour les échanges, la participation et indique que le compte rendu de cette commission sera mis en ligne.

Le Maire,  
Gérard LIOT